

Ne pas dévitaliser les départements

Point de vue. Par Jean-Luc Chenut, président socialiste du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.



Jean-Luc Chenut.

La Loi « NOTRe », relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, a été promulguée en août 2015. Les transferts de compétences qui en résultent ne sont pas encore achevés, et les nouvelles organisations de services, comme les transports notamment, ne sont pas finalisées partout, loin s'en faut.

Alors que la demande d'une stabilisation des périmètres et des compétences est largement partagée, on voit réapparaître l'idée d'imposer d'en haut le « modèle lyonnais » dans les départements où existe une Métropole (NDLR : une absorption des compétences départementales par la grande ville, sur son territoire, comme l'a fait le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, dans sa ville).

Une telle option ne ferait qu'accroître le fossé entre les territoires. Les espaces territoriaux de gouvernance de ces départements, privés de la dynamique métropolitaine, s'avèreraient trop réduits pour porter les indispensables compétences de solidarités humaines et d'aménagement local, qui exigent des ni-

veaux d'intervention significatifs. Les grands rendez-vous démocratiques que nous venons de vivre l'ont mis en lumière : notre société est confrontée à des mutations profondes et complexes :

- Mutations sociétales, avec des situations extrêmes d'exclusion du monde du travail, de grande solitude, de nouvelles formes de violence, voire de radicalisation, un vieillissement de la population, un accroissement des handicaps...

Les dangers du « modèle lyonnais »

- Mutations territoriales, avec l'aggravation de fractures entre les mondes urbains et ruraux, entre celles et ceux qui bénéficient de tous les niveaux de services et celles et ceux qui voient se creuser les inégalités d'accès.

- Mutations économiques et technologiques, avec la concentration des emplois dits de fonction supérieure dans les grands centres urbains et la nécessaire reconversion des industries et activités des espaces ruraux ou périphériques.

- Mutations climatiques et écologiques, avec le réchauffement généralisé, l'émergence de pollutions dangereuses.

Au cœur de toutes ces mutations,

de par ses compétences et sa proximité avec les territoires, la collectivité départementale agit au quotidien, dans la discrétion et souvent l'anonymat.

Les services du Département accompagnent, dans les espaces ruraux comme dans les quartiers sensibles, les plus fragiles. Ils permettent de faire face à la dépendance due au grand âge ou au handicap.

Ce sont les actions du Département qui contribuent à faciliter le bien-vivre ensemble par le renforcement des services que revendiquent à juste titre les familles, en centre-ville ou en milieu diffus. Cela va de la halte-garderie à la médiathèque en passant par la piscine, le complexe multisports, le commerce de proximité ou l'offre de soins.

Plutôt que d'effacer les départements de la carte, il existe une autre voie : les collectivités territoriales, ensemble avec l'État, doivent trouver le chemin des mutualisations, des coopérations renforcées et des allocations optimales des ressources publiques.

Dévitaliser les départements en retirant les territoires « métropolisés » ne peut que renforcer le sentiment de relégation ressenti par les habitants des espaces périphériques. Le département a un bel avenir. Parce qu'il est territoire d'avenir, si l'on veut bien soupeser, au travers de toutes les grandes mutations, en cours ou à venir, les défis qui nous attendent.